



ART PARIÉTAL



## Audition au Conseil de l'Europe pour le renouvellement du label « Itinéraire culturel européen » pour l'association CARP

Germinal Peiro, président du Département de la Dordogne et président de l'association CARP, a été auditionné vendredi 6 mai à Luxembourg au siège de l'Institut des Itinéraires culturels européens dans le cadre de la procédure de renouvellement du label «Itinéraire culturel européen» délivré par le Conseil de l'Europe.

*Publié le 06 mai 2022*

Plus grand réseau européen de destinations culturelles et touristiques présentant l'art rupestre européen au public, le réseau CARP (Chemins de l'Art Rupestre Préhistorique) regroupe 151 sites répartis sur 8 pays différents : Espagne, Portugal, France, Italie, Norvège, Finlande, Géorgie et Azerbaïdjan, dont 9 sont déclarés patrimoine mondial par l'Unesco.

La qualité de ce réseau lui a valu d'être désigné comme "itinéraire culturel européen" en 2010 par le Conseil de l'Europe.

Cette labellisation doit faire l'objet d'un renouvellement. C'est la raison pour laquelle Germinal Peiro, président du Conseil départemental de la Dordogne et de l'association CARP s'est rendu à Luxembourg vendredi 6 mai au siège de l'Institut des Itinéraires culturels européens pour y être auditionné.

Cette audition fait suite à une visite de contrôle effectuée en Dordogne fin 2021 par un expert désigné par le Conseil de l'Europe.

Au cours de cette visite, l'expert désigné devait s'assurer de la conformité des sites membres du réseau avec les critères et les grands principes exigés par le Conseil de l'Europe notamment en matière d'animation, de recherche et de diffusion, de communication, de valeurs communes transmises autour de l'art pariétal.

### Un réseau international à fort potentiel

Lors de son audition, Germinal Peiro a réaffirmé la dynamique, la force et la volonté commune de ce grand réseau international à travers plusieurs points :

<https://www.dordogne.fr/information-transversale/actualites/audition-au-conseil-de-leurope-pour-le-renouvellement-du-label-itineraire-culturel-europeen-pour-lassociation-carp-22332046?>

- › le rappel des politiques communes de valorisation du patrimoine culturel mises en œuvre pour garantir un niveau d'excellence de tourisme culturel et durable,
- › l'importance du travail de transmission et de diffusion des savoirs, et surtout de la promotion des valeurs fondamentales et patrimoniales promues par l'UNESCO et le Conseil de l'Europe.
- › les initiatives collaboratives mises en place par les partenaires prioritairement destinées à favoriser le sentiment d'appropriation et de fierté des citoyens vis-à-vis de leur patrimoine européen commun (mise en œuvre du passeport rupestre, journée européenne de l'art rupestre, etc).
- › la volonté de poursuivre les démarches entreprises et de renforcer les habitudes de travail partenarial avec les différents collègues des pays adhérents dans un esprit d'intégration de nouveaux partenaires (Croatie, Maroc etc)

L'intervention a également insisté sur l'immense potentiel que ce réseau d'acteurs peut offrir en terme de promotion des sites archéologiques et de développement des territoires.

Le Conseil de l'Europe devrait donner sa réponse sur le renouvellement du label "itinéraire culturel européen" d'ici quelques jours.

Plus de renseignements sur [www.prehistour.eu](http://www.prehistour.eu)